

Rabat, le 04 juin 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Déclaration de franchissement
de seuil de participation
FS/EM/09/2021**

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux porte à la connaissance du public que la Caisse Marocaine des Retraites (CMR) a déclaré avoir cédé sur le marché central, le 27 mai 2021, 10 076 actions AGMA au cours unitaire de 4 350 dirhams, franchissant directement à la baisse le seuil de participation de 5% dans le capital de ladite société.

Suite à cette transaction, la CMR déclare ne plus détenir aucune action AGMA ainsi que son intention d'arrêter ses achats sur la valeur concernée.

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux :

Tél : 05 37 68 89 75

E-Mail : information_financiere@ammc.ma